AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-8-67 676089

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE) INDRE & LOIRE, EURE & LOIR)

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

Supplément n° 2 au Bulletin N° 83 — 9 AOUT 1967

AVERTISSEMENTS

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques de ces dernières semaines ont été dans l'ensemble défavorables à la maladie et de nombreuses vignes sont pratiquement indemnes de Mildiou.

Un dernier traitement destiné à favoriser un bon aoûtement du bois est cependant recommandé. Ce traitement est à réaliser dès que possible. Afin d'obtenir une longue durée d'efficacité, il est conseillé d'utiliser un produit cuprique ou un complexe organocuprique à dose forte et de soigner particulièrement la pulvérisation.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Un traitement est à réaliser contre la seconde génération du Pou de San José dès réception. Ce traitement devra être renouvelé début Septembre. On utilisera une des formules suivantes pour 100 litres d'eau :

- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 g d'une spécialité à 50% de D.D.T.
- Emulsion huileuse de D.D.T. (100 g de matière active par hectolitre de bouillie)
- Emulsion huileuse de Parathion (25 g de matière active par hectolitre de bouillie).

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958 ; les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture ainsi que de vergers, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

CULTURES LEGUMIERES

SEPTORIOSE DU CELERI

La maladie est actuellement observée dans quelques cultures. Un traitement est conseillé dans les situations où se sont abattus des orages au cours des dernières semaines. De plus, dans toutes les cultures où la maladie est présente, la protection est à poursuivre régulièrement en tenant compte du lessivage par les pluies ou les arrosages.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles,

G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS.

Imprimerie de la Station d'Orléans - *Le Directeur-Gérant* : L. BOUYX

P 184